

Conseil de Communauté

Délibération n°1372020

Jeudi 5 Novembre 2020 – 18h00



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt et le cinq novembre à 18 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Vérargues – Commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Mmes Véronique MICHEL, Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représenté Loïc FATACCIOLI, M. Stéphane DALLE représenté par Stéphane ALIBERT, Mme Catherine MOREL SAVORNIN représentée par Pierre SOUJOL, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, M. Michel GALKA représenté par Paulette GOUGEON, Mme Sylvie THOMAS représentée par Jean-Pierre BERTHET, Mme Marie PAPAÏX représentée par Véronique MICHEL, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, Mme Julie CROIN représentée par Florian TEMPIER et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Absente excusée : Mme Francine BLANC.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques ESTEBAN.

Objet : Convention de partenariat entre la CCPL et la Direction Académique de l'Hérault en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour l'année scolaire 2020/2021

Monsieur Patrice Speziale, Vice-président délégué à l'environnement, rappelle que depuis près de 20 ans que la Communauté de Communes du Pays de Lunel développe des actions auprès des écoles du territoire. C'est tout naturellement qu'elle s'est tournée vers les enseignants pour bâtir, ensemble, un véritable partenariat pédagogique dont la vocation est de proposer des actions d'éducation, de sensibilisation au territoire et à la citoyenneté pour accompagner ses politiques environnementales. Ces actions s'appuient sur une démarche forte en direction des publics scolaires et permettent, en collaboration étroite avec l'Education Nationale, l'émergence de projets pédagogiques.

De la réflexion citoyenne à l'action environnementale, ce programme d'éducation au développement durable porte sur le tri sélectif, la réduction des déchets à la source, le compostage et le jardin au naturel, l'énergie et le changement climatique, le cycle de l'eau et enfin l'agriculture et l'alimentation responsable. Les animations sont menées en classe et complétées par le prêt de supports pédagogiques et des visites de site. Les efforts sont concentrés sur les écoles élémentaires, du CP au CM2. En collaboration avec l'Education Nationale, ce programme coordonné par les services de la Communauté, est conçu comme un accompagnement aux démarches engagées par les enseignants dans le cadre de projets de classe ou d'école.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Lunel propose aux enseignants des écoles élémentaires la possibilité de bénéficier d'un accompagnement conforme aux aspirations de l'Éducation Nationale. L'année scolaire 2019/2020 a été impactée par la crise sanitaire COVID avec

une annulation des interventions en classe au 3^{ème} trimestre. Toutefois, environ 200 ½ journées d'animation sont réalisées chaque année auprès des établissements scolaires du Pays de Lunel.

L'Education Nationale et la Communauté de Communes partagent donc des objectifs communs en matière d'éducation au développement durable. Pour plus d'efficacité et de cohérence, ces deux structures souhaitent œuvrer conjointement afin de développer des projets pédagogiques ambitieux. Une convention d'éducation à l'environnement et au développement durable est ainsi proposée.

Cette convention annuelle a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et l'Education Nationale au cours de l'année scolaire 2020/2021.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 2 contre (Madame Julia Plane et Monsieur Claude CHABERT) :

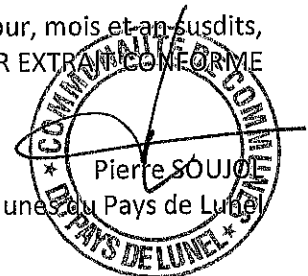
APPROUVE la convention de partenariat avec la Direction Académique de l'Hérault en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour l'année scolaire 2020/2021,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture le 13/11/20 Publication du
--

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex